



Caisse de  
**PRÉVOYANCE SOCIALE**  
Saint-Pierre et Miquelon

**Appel à projets**

**DÉSIGNATION DE STRUCTURES  
POUR L'ANIMATION D'UN ESPACE DE VIE SOCIALE  
2022-2024**

Animation de la vie sociale

L'appel à projet se clôture le 15 septembre à 17heures (heure de Saint-Pierre et Miquelon)

Contact : [aurore.vigneau@secuspm.com](mailto:aurore.vigneau@secuspm.com)

## **QU'EST-CE QU'UN ESPACE DE VIE SOCIALE ?**

L'espace de vie sociale est une structure de proximité qui touche tous les publics (ex : familles, enfants, jeunes, etc.).

C'est un lieu à vocation globale, familiale et intergénérationnelle. Il accueille l'ensemble de la population en veillant à la mixité sociale. Les habitants peuvent y exprimer, concevoir et réaliser leurs projets. Son action se fonde sur des valeurs et des principes tels que le respect de la dignité humaine, la laïcité, la neutralité, la mixité, la solidarité, la participation et le partenariat.

Il développe prioritairement des actions collectives permettant :

- Le renforcement des liens sociaux et familiaux ainsi que les solidarités de voisinage
- La coordination des initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers

Au travers de son projet et de ses actions, l'espace de vie sociale poursuit 3 finalités :

- L'inclusion sociale et la socialisation des personnes, pour lutter contre l'isolement
- Le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire, pour favoriser le « mieux vivre ensemble »
- La prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité, pour développer les compétences des personnes et les impliquer dans la vie sociale.

## **I)° CONTEXTE**

Dans le cadre du schéma territorial des services aux familles de Saint-Pierre et Miquelon et en référence aux circulaires CNAF n°2012-013 du 20 juin 2012 relative à l'animation de la vie sociale et n°2016-005 du 16 mars 2016 liée à l'agrément des structures d'animation de la vie sociale, la CPS et ses partenaires affirment leur soutien concernant le développement territorial, au travers notamment des espaces de vie sociale. Ces structures sont des lieux de coordination et de concertation contribuant au développement social. Ils sont des vecteurs de cohésion et de lien social.

## **II)° OBJET ET AGRÉMENT D'UN ESPACE DE VIE SOCIALE**

Le présent appel à projet vise à désigner une structure porteuse d'un Espace de vie sociale situé à Saint-Pierre et Miquelon. Celui-ci doit être en capacité de décliner et de mettre en œuvre un projet social qui répond aux objectifs et caractéristiques indiqués ci-dessous.

## **III)° OBJECTIFS ET CARACTÉRISTIQUES DE L'APPEL À PROJET**

Les deux axes principaux d'intervention concernent :

- La mobilisation et l'implication des habitants dans les actions mises en œuvre
- La mobilisation et la coordination des actions menées par les partenaires intervenant sur le territoire

Les objectifs spécifiques de cet appel à projet sont :

- Respecter une démarche participative dans l'élaboration du projet d'animation globale (habitants, usagers, professionnels, partenaires, ...)
- Formaliser les modes de participation effective des habitants/usagers et les modalités de gouvernance de la structure
- Garantir la pertinence des axes prioritaires au regard des problématiques repérées sur le territoire.

## IV)° SÉLECTION DES PROJETS

Une sélection des projets sera réalisée par le Conseil d'administration de la CPS au regard de la qualité des propositions et des critères ci-dessous :

- La production du projet social et des fiches action répondant à l'ensemble des objectifs
- La capacité de l'opérateur à s'inscrire dans une démarche participative de développement social local
- La capacité de l'opérateur à travailler en partenariat
- La qualité méthodologique du projet
- La capacité de l'opérateur à être force de proposition
- La capacité de l'opérateur à s'inscrire dans une démarche évaluative
- La capacité de l'opérateur à mobiliser ses ressources internes pour le projet

## V)° FINANCEMENT

Dans le cas d'un agrément pluriannuel délivré par la CPS, les actions proposées par l'opérateur désigné seront examinées annuellement et pourront faire l'objet de subventions, sous réserve de l'enveloppe financière disponible et conformément à la règle de l'annualité du budget.

L'intervention financière de la CPS se fera par le versement d'une prestation de service « Animation locale » qui est égale à 60% des dépenses de fonctionnement du service, dans la limite d'un prix plafond fixé annuellement par la CNAF (**pour 2021 ce plafond s'élève à 38 887 €**) sur la base d'un fonctionnement à temps plein. Si la mise en œuvre de l'espace de vie sociale intervient en cours d'année, le montant de la prestation de service sera calculé au prorata du nombre de mois d'intervention effective.

## VI)° CANDIDATURE

Il est retenu le principe d'un appel à projet restreint sans formalité préalable. Ce dernier est disponible sur le site internet de la CPS ([www.secuspm.com](http://www.secuspm.com)).

Les organismes intéressés devront adresser leur proposition à la CPS, au plus tard le 15 septembre 2021 à l'adresse suivante :

A l'attention de **Mme VIGNEAU Aurore**  
Responsable du service d'action sociale de la CPS et Coordinatrice du Schéma Territorial des Services aux Familles de Saint-Pierre et Miquelon  
Angle des boulevards Constant Colmay et Thélot  
Boîte postale : 4220  
97500 Saint-Pierre et Miquelon

Et par mail à [aurore.vigneau@secuspm.com](mailto:aurore.vigneau@secuspm.com)

Un accompagnement à l'élaboration du projet d'espace de vie sociale ainsi que des compléments d'information peuvent également être fournis à cette même adresse.